
Adresse du conseil général de la commune de Peret (Hérault) qui exprime à la Convention la reconnaissance dont il est pénétré à la vue de ses sublimes travaux, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Peret (Hérault) qui exprime à la Convention la reconnaissance dont il est pénétré à la vue de ses sublimes travaux, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 348-349;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26876_t1_0348_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

33

Le conseil général de la commune de Peret (1) exprime à la Convention nationale la reconnaissance dont il est pénétré à la vue de ses sublimes travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Peret, 14 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Les membres du conseil général de la commune de Peret me chargent de te faire parvenir une adresse de congratulation et de reconnaissance qui, sur une adresse à la commune de Peret et sur la proposition du citoyen Abbat, notre officier public, a été votée par acclamation générale; nous te prions de communiquer à l'auguste assemblée que tu as l'honneur de présider, l'une et l'autre adresses que nous t'envoyons, comme un gage de notre dévouement à l'état actuel des choses. Veuille bien, Citoyen président, assurer la Convention que s'il n'est pas facile à des pauvres campagnards, plus propres à manier la serpette qu'à tenir la plume, de rendre leurs sentimens patriotiques, il leur serait encore plus difficile de rester muets dans un tems critique qui exige de tous les français la plus vive et la plus juste reconnaissance. S. et F. Vive la République française, une et indivisible ! »

CROUZET (*agent nat.*).

[Aux citoyens représentans; s.d.].

Il n'est aucun membre, nous ne dirons pas, du conseil général, mais de toute cette commune qui n'ait frémi d'horreur en entendant parler d'une nouvelle conspiration qui ne se proposait rien moins que la subversion de la République et la perte de la Convention. Vous eussiez vu à cette nouvelle la consternation se peindre sur tous les fronts et une vive autant que juste sollicitude pour vos jours, si précieux aux enfans et amis de la liberté, circuler dans toutes les rues de notre commune. Nous savions pourtant que la bonne cause que nous défendons, vous, en tant que citoyens et représentans d'un peuple qui abhorre la tyrannie et les tyrans, et nous qui avons l'honneur de faire partie de ce même peuple républicain, nous savions, disons-nous, que notre cause était en bonnes mains; aussi n'avons-nous cessé un seul jour de bien espérer de votre courage et de la sagesse du Comité de salut public dont la vigilance infatigable saurait sauver encore une fois la République et nous préserver de nouveau périls. Qu'elle soit à jamais mémorable et marquée au sceau de la reconnaissance publique, cette belle journée où les membres de ce comité arrachèrent des ombres du secret et firent avorter ce complot odieux dont l'exécution devait se teindre du sang de nos représentans et nous ravir le fruit de tant d'années de combats et de victoires.

(1) Hérault.

(2) P.V., XXXVII, 224. B^m, 27 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 504.

(3) C 302, pl. 1097, p. 20 à 22.

Les épreuves par où passe la République ne servent et ne peuvent servir qu'à démontrer quelle est la profondeur des racines de l'arbre de la liberté; elles ne sont et ne peuvent être que la lessive nécessaire où l'état populaire se décroasse, se purifie par la perte de ces êtres hétérogènes qui ne s'attachent à lui que pour agir plus sûrement contre lui.

Vivez, vivez, Citoyens représentans, pour nos besoins, et vivent tous ceux qui savent vous imiter; continuez à servir le peuple par l'immensité de vos travaux; le salut populaire doit sortir de votre sein; le bonheur, vous nous l'avez promis, vous nous l'avez procuré, vos lumières et votre zèle nous le garantissent; comptez sur nos bras, disons mieux comptez sur nos cœurs, sur notre dévouement pour la République et sur notre éternelle reconnaissance pour les bienfaits dont vous nous comblez et que nous ne pourrions jamais assez apprécier. Restez fermes à votre poste où vous a placés le vœu et le besoin du peuple. Travaillez s'il est possible à en rehausser l'éclat par de nouveaux soins en faveur de la liberté, ne vous laissez pas d'abattre les têtes monstrueuses de l'hydre anti-républicaine, quelque part que vous les aperceviez. Que l'étranger, par des efforts qui seront à jamais sa honte et son supplice, veuille nous ôter notre liberté; que nous n'ayons la douleur de trouver de faux frères parmi les enfans de la même famille. Nous bons français, nous la voulons cette liberté, nous la voulons la République et nous ne la voulons pas en vain.

Quelque part qu'on veuille contre elle, on nous trouvera toujours éveillés pour la défendre contre toute incursion. Qu'on sache et qu'on n'oublie jamais que s'il nous est doux de vivre pour elle, de combattre pour elle, de triompher pour elle, il nous serait encore plus doux d'expié sous les décombres de la liberté mourante l'impossibilité de la rendre immortelle. Vive la Montagne, vive la Convention et le Comité de salut public ».

DUFOURT (*maire*), CROUZET, BONNARIC [et 5 signatures illisibles].

[Au conseil général et aux citoyens de Perès; s.d.].

« Si je ne vous connaissais que d'hier, Citoyens, si votre existence démocratique ne datait que de quelques jours, je craindrais de partager avec vous toute l'horreur que m'inspire la basse scélératesse d'une faction nouvelle qui a osé essayer de bouleverser le siège inébranlable de notre liberté. A bas les têtes coupables qui ne connaissent que le crime, ces cœurs pervers qui n'aiment à se nourrir que de l'espoir d'un forfait heureux, ces mains impies et sacrilèges qui ne savent que trop bien l'art de composer un poison libérticide! Encore une nouvelle trame ourdie par les suppôts d'un ministère étranger. Un assassinat réfléchi devait préparer les voies à nos nouvelles servitudes; les fers que nous avons brisés...

Mais qui de nous eut voulu les reprendre? Qui n'eut préféré mille fois une mort glorieuse à une capitulation aussi flétrissante? Oui, plutôt s'ensevelir tout vivants sous les décombres d'une liberté que notre courage ne suffirait plus à soutenir.

Les races futures croiront-elles à tant de noirceur? Soit disant populaires, des hommes qui par les dehors d'une popularité qu'ils n'avaient pas dans le cœur, jouissaient de la confiance d'un peuple dont ils étaient presque devenus les idoles! Eh bien, ces hommes, disons mieux ces monstres, (car quel autre nom leur donner) artisans de l'affreuse conjuration qui révèle leur turpitude et nous instruit, ne voulaient pas moins que la résurrection de la tyrannie; la ruine de la République, la perte de la patrie, leur mère, était ce qu'ils voulaient. Les ingrats! chercher à dépecer les entrailles de leur bienfaitrice! Au récit d'un si grand attentat la patrie s'indigne et méconnaît ses enfans.

Qui de vous, Citoyens, n'a frémi, qui de nous ne frémit à l'idée d'un si horrible projet. Il fallait à ces êtres si indignes de l'être, un breuvage de sang humain. Mais le ciel qui veille sur l'affermissement de la République et sur les jours des vrais patriotes, a déjoué ce complot d'atrocité en permettant une découverte aussi nécessaire. Grâce à l'œil toujours ouvert du Comité de salut public, les conspirateurs sont connus, leurs desseins ne sont plus mystères, et leur châtiment est à l'ordre du jour. Que leurs noms deviennent un opprobre et périssent leurs ambitions sectaires. Il n'est et ne peut être de salut et de vie que sous la bannière populaire!

Attachons nous donc au peuple, contribuons de tout notre pouvoir à faciliter le bonheur qu'il se promet, et qu'il a droit d'attendre de la révolution. Dirigeons et fixons plus fortement que jamais nos regards sur la représentation nationale. Elle et le peuple sont les objets seuls dignes de notre attention, de notre sollicitude: oublions nous, sachons nous oublier, mais n'oublions jamais les intérêts de notre patrie. Respectons et faisons respecter au dedans et au dehors la confiance salutaire dont le peuple a investi la Convention, ce n'est que par elle que le peuple se trouve et peut se maintenir heureux.

Je conclus en votant une adresse de congratulation et de reconnaissance pour la Convention nationale sur la découverte de la conjuration péremptoire de la liberté et de la République.

Mettons dans notre cœur, gravons dans la mémoire de la Convention les travaux et la gloire. Plus un succès nous coûte et plus il nous est cher. Le peuple, c'en est fait, a vu l'âge de fer ».

Bernard ABBAT (*off. public*).

34

Le citoyen Balin, administrateur du district de Revel (1) annonce qu'il vient d'envoyer à la monnaie de Paris 363 marcs 2 onces d'argenterie, 37 marcs 4 onces 2 gros de galons d'argent 58 marcs 3 onces de galons ou franges en or, provenant des ci-devant églises de 34 communes de l'arrondissement: il ajoute qu'une grande quantité de métaux, propres à la fabrication des armes, a été envoyée à Toulouse et à Montauban, ainsi que beaucoup de linge propre au service des hôpitaux.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

(1) Haute-Garonne.

(2) P.V., XXXVII, 224. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).

35

Les jeunes sans-culottes de la commune d'Attichy, département de l'Oise, écrivent qu'animés par l'exemple de leurs pères, ils viennent de se réunir en Société républicaine, et qu'ils consacrent à l'étude des lois les moments qu'ils ne peuvent donner à l'exercice des armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Attichy, s.d.] (2).

« Représentans du peuple français,

Les jeunes sans-culottes de la commune d'Attichy, district de Noyon, département de l'Oise, animés par l'exemple républicain et l'instruction civique qu'ils reçoivent journellement de leurs pères et de leurs frères, leur a inspiré l'établissement d'une société dans laquelle ils se pénètrent des principes de la loi et admirent avec la plus profonde soumission les grands travaux de la Convention. Ils brûlent d'ardeur d'atteindre l'âge où ils pourront se rendre avec leurs frères aînés pour les aider et les soulager des peines que les infâmes despotes leur ont fait souffrir; en attendant cet heureux âge, ils s'occupent au maniement des armes, lisent les loix dictées par votre sagesse, afin de devenir un jour le rempart de la République. Restez à votre poste, Citoyens représentans, vous y êtes invincibles et notre glorieuse révolution triomphera de tous ses ennemis. Ils vous félicitent des mesures sévères que vous prenez contre ceux qui veulent la faire échoir ».

BEAUX fils (*présid.*), HUBERT (*secrét.*).

36

Le représentant du peuple Monestier (de la Losère) écrit que la Société de Hagetmau, département des Landes, vient d'envoyer à Bayonne un cavalier armé et équipé à ses frais, et envoie l'état de divers dons offerts par les citoyens du Lot-et-Garonne à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mont-de-Marsan, 15 flor. II] (4).

« Citoyens collègues,

Il ne m'est pas permis de vous laisser ignorer que les citoyens du département du Lot-et-Garonne veulent absolument la République une et indivisible et qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour la défendre. Ils viennent d'envoyer à l'armée des Pyrénées Orientales un linge considérable, consistant en 225 couvertures de laine

(1) P.V., XXXVII, 224. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 504.

(2) C 303, pl. 1112, p. 39.

(3) P.V., XXXVII, 224. Bⁱⁿ, 29 flor.; J. Paris, n° 506; J. *Matin*, n° 594; M.U., XXXIX, 427.

(4) C 302, pl. 1087, p. 10.